

# REGLEMENT DES COMPETITIONS 2023/2024

## Dès 2023-24, les compétitions changent d'appellation

Excellence > **Expert (orange)** **Espérance (vert)** > inchangé  
Honneur > **Performance (jaune)** **Division Nationale (DN) (rouge)** > inchangé  
Promotion > **Challenge (bleu)**

## Mise en place d'un Indice de Compétition (IC) :

Dès cette saison, chaque licencié aura un IC et un IV.

Les joueurs sont classés avec l'**IV (Indice de Valeur)**, qui relève d'un processus d'accumulation de points qui valorise l'assiduité au jeu du quotidien (tournois et simultanés de clubs, en ligne ou en présentiel). Il reste la référence pour votre classement par série.

Afin de mieux niveler les joueurs de compétitions entre eux, la Commission de Classement a créé l'**Indice de Compétition (IC)**. Il est fait pour comparer les joueurs de compétition uniquement, sur le périmètre compétitif (compétitions fédérales, comité, festivals), en prenant en compte à la fin de chaque saison les 7 meilleurs résultats.

**Il sera la référence pour savoir dans quelle(s) division(s) d'épreuves chacun pourra s'inscrire pour participer. + d'infos sur site du Comité, rubrique Compétitions**

## Inscriptions

**Les joueurs s'inscrivent directement en ligne sur leur espace licencié du site FFB ( Sauf pour les Interclubs et la Coupe Des Clubs : auprès de votre club).**

Lors de vos inscriptions il est important de respecter votre zone d'inscription qui est fonction du lieu de votre club. **Vous devez vous inscrire dans le centre qui est le plus proche de votre club. En cas de places manquantes sur un centre, le Comité se réserve le droit de transférer une équipe sur un autre centre correspondant davantage à sa zone géographique.**

### ❖ Catégories par âge

**Scolaire** = - de 16 ans

**Cadet** = 16 ans et + / - de 18 ans / ceux qui suivent programme Cadet 1<sup>ère</sup> année

**Junior** = 18 ans et + jusqu'à 25 ans au 1er janvier de la saison en cours

**-31 ans** = tous les jeunes jusqu'à 30 ans

**Sénior** = les joueurs doivent être nés en 1958 et années antérieures ( 65 ans + au 31 décembre de la saison en cours).

### ❖ Paiement des engagements

**Tous les paiements se font en ligne sur le site de la FFB lors de l'inscription et lors de chaque qualification au stade suivant, sauf pour les Interclubs (auprès de votre club), les DN et Finale de Ligue (à la table), Scolaire et Cadet (offert).**

**1. Le paiement du 1er stade** d'une compétition s'effectue au moment de l'inscription, juste après avoir validé la composition de l'équipe.

2 choix possibles :

- Par défaut, la somme à régler est partagée équitablement entre tous les joueurs. Pour cela, la personne qui inscrit l'équipe doit s'assurer que chaque participant à la somme suffisante sur son « compte FFB ». Si ce n'est pas le cas et que le capitaine (soit le 1er nom inscrit) possède la somme totale sur son compte FFB, il est alors proposé :

- Le règlement de la totalité par le capitaine, c'est une case à cocher. Si cette case n'apparaît pas c'est que NI les joueurs, NI le capitaine ne possèdent la somme suffisante pour payer. Il faut alors approvisionner le ou les comptes FFB.

**2. Lorsqu'une équipe a joué le 1er stade et est qualifiée au stade suivant**, l'inscription se fait automatiquement via le logiciel FFB

En effet dans ce cas, tous les joueurs de l'équipe verront apparaître un bandeau sur la page *Accueil* de leur espace licencié.

Celui-ci invite à se rendre dans la rubrique « paiement » pour effectuer le règlement.

**A SAVOIR :** rubriques « **Compte FFB** » et « **Paiement** » de votre espace licencié FFB.

**Ces 2 rubriques sont bien distinctes.**

« **Compte FFB** » : il s'agit de votre cagnotte monétaire. Elle doit être suffisamment approvisionnée avant le paiement d'une compétition et fonctionne tel un compte bancaire (détails des débits, crédits, dates...).  
Lorsque ce compte FFB est crédité, votre compte bancaire réel est débité **MAIS le stade de la compétition n'est pas payé pour autant.**

#### « Paiement »

Dans cette rubrique apparaît la liste des compétitions jouées, payées **ET** à jouer et à payer. Les compétitions non payées font apparaître un rectangle rouge « PAYER » sur lequel il faut cliquer pour régulariser le paiement. En cliquant sur « payer », le logiciel débite alors votre « compte FFB » et le stade de la compétition est alors considéré comme soldé. La somme affichée est la somme totale du stade (1/2 FC, FC...) et non forcément ce que le joueur a réellement réglé. Pour le savoir, le joueur doit se rendre dans son « compte FFB » et regarder ce qui a été débité exactement :

**0** = totalité payée par le capitaine.

**Somme totale de la compétition** = c'est vous qui avez payé pour tout le monde.

**Somme partielle de la compétition** = la somme a été débitée équitablement entre tous les joueurs de l'équipe.

### ❖ Frais d'engagement

Au stade Comité, Ligue et Zone (1/2 FC, FC, FL et FZ), les **frais sont offerts par le Comité pour les Juniors, Cadets et Scolaires.**

**Chaque équipe comprenant 1 ou plusieurs joueurs Junior/Cadet/Scolaire** doit demander par email au Comité de faire l'inscription. Le capitaine doit bien préciser : nom, prénom et n° de licence de chaque joueur en précisant le/les Junior/Cadet/Scolaire (le 1er de la liste étant le capitaine d'équipe).

**Inscriptions (offerte) directement sur le site FFB pour les compétitions Cadets et Scolaires.**

### ❖ Dates Limites d'Inscriptions (DLI)

Les inscriptions doivent se faire **au plus tard** à la Date Limite d'Inscription (DLI).

A la DLI, le secrétariat du Comité s'assure que les joueurs sont à jour de leur licence (1 seule licence manquante empêche l'homologation de la compétition) et que les engagements sont payés.

Après la DLI, **aucune nouvelle inscription ne sera acceptée**, sauf si elle peut permettre à la direction des compétitions de mieux les organiser (par exemple : compléter une table par paires, éviter un nombre impair d'équipes par quatre ou remplacer un forfait provoquant un déséquilibre).

### ❖ Vérification des inscriptions

> Soit sur le Site Internet de la Fédération : [www.ffbridge.fr](http://www.ffbridge.fr) > Mon Espace licencié (login) > Compétitions (vous retrouvez toutes les compétitions et toutes les équipes inscrites).

> Soit sur le site FFB toujours, dans l'agenda de votre profil (vous retrouvez uniquement les compétitions auxquelles vous êtes inscrit).

> Soit dans votre club par affichage.

*Comme une erreur peut toujours arriver, n'attendez pas la dernière minute pour contrôler votre inscription et si vous avez un doute avertissez soit le responsable des compétitions de votre club, soit le président du club ou en dernier ressort le secrétariat du comité.*

**Attention** : ne pas confondre la « **notification d'inscription** » qui est un mail généré automatiquement par le logiciel FFB dès l'inscription/la modification effectuée, et la « **Convocation** » qui est envoyée environ 7 jours avant la compétition et qui recense tous les détails (lieu, horaires, arbitre, tarif, organisation, exemptés etc.). **C'est cette dernière qui fait foi.**

## Dates et heures des rencontres

Pour toute épreuve, la seule référence officielle est la convocation envoyée par mail à tous les clubs et aux participants dont l'adresse mail est renseignée et à jour dans votre profil sur le site de la F.F.B.

L'arbitre ne peut pas modifier l'horaire du début de la première séance, mais peut moduler le début de la seconde pour :

- Assurer un temps de repos correct entre les séances.
- Tenir compte d'aléas éventuels (appel, informatique.....)

### Matchs isolés en semaine (ex : CDF)

Horaire officiel : 20 h.

Cet horaire peut être modifié par accord entre les 2 capitaines, les matchs débutant au plus tard à 20 h 30.

Les rencontres ont lieu dans le club de l'équipe citée en premier (recevant). Si les clubs sont à plus de 100 km, le match peut avoir lieu dans un club situé à mi-chemin.

Obligation pour les 2 équipes de respecter les horaires du club hôte.

Les dates butoirs (DL : Date Limite pour jouer) sont impératives et ne peuvent être dépassées que pour des raisons graves ou en cas de force majeure et aucune dérogation ne sera donnée pour le dernier tour d'une épreuve organisée en poules.

## **Abandons – remplacements**

### **❖ Abandon en cours de compétition**

En cas d'abandon durant une compétition fédérale, application des articles 13, 115.3, 136, 137.1.b, 137.2.b, 157 et 163.2 du Règlement National des Compétitions.

Naturellement, il est toujours possible d'abandonner entre deux tours à condition de respecter les dates limites et dans tous les cas d'abandons, il est fortement conseillé de le faire auprès du responsable des compétitions de votre club qui transmettra par courriel votre décision au secrétariat du comité.

Principe de remboursement des droits d'engagements en cas de forfait :

- 1 - Cas de force majeure : totalité des droits d'inscription
- 2 - Forfait de moins de 48h avant le début de la compétition : pas de remboursement

### **❖ Remplacement**

Si vous êtes le premier éliminé (paire ou équipe) d'une compétition, vous serez prévenu par **principe de repêchage : Contact téléphonique ou e-mail avec le capitaine d'équipe de la 1ère paire/équipe éliminée (d'où l'importance de renseigner les cases numéro de téléphone et e-mail dans votre profil de la base de données FFB).**

En cas de non réponse dans les délais précisés lors de la prise de contact, la paire ou l'équipe suivante est contactée et devient sélectionnée si sa réponse est positive.

### **❖ Remplacement sur place (équipe/paire « Joker »)**

La paire ou équipe remplaçante convoquée sur place lors d'une Finale de Ligue est désignée parmi les paires ou équipes éliminées lors de la Finale de Comité et appartenant à la ville, voire à la région où se déroule la Finale de Ligue.

Son rôle est d'être sur place juste avant le début de la compétition afin de remplacer à la dernière minute une paire pour compléter une table ou une équipe et faire ainsi un nombre pair d'équipes.

Remarque :

Si une paire est en retard à la compétition, la paire remplaçante prend la place de la paire retardataire.

Si cette dernière se présente, elle ne peut réintégrer sa place qu'au cours de la première position jouée (la position de duplication n'est pas considérée comme première position jouée) ou juste avant la deuxième position. Le ou les scores acquis par l'équipe remplaçante restent valables. De plus, une pénalité de retard sera infligée à la paire retardataire (sauf cas de force majeure).

## **Feuille de conventions** (art. 84.6 du RNC)

Chaque paire doit mettre à la disposition des adversaires une feuille de conventions (disposition obligatoire) rédigée en français (ou en anglais pour les épreuves de sélection pour l'équipe de France) comportant notamment :

- Les noms, prénoms et classements des deux joueurs;
- Outre la méthode de base, les conventions inusuelles susceptibles de surprendre l'adversaire ou nécessiter une mise au point préalable d'une défense.

Avant le début du jeu, pour éviter l'effet de surprise et permettre la mise au point d'une défense, l'attention des adversaires doit être attirée sur les conventions particulières de déclaration ou de jeu de la carte.

Les deux joueurs d'une même paire doivent utiliser le même système de base et les mêmes conventions d'enchères et de jeu de la carte.

**NB1** : En l'absence de feuille de conventions l'arbitre peut interdire à une paire de jouer toute convention qui lui semblerait inusuelle (jugement de l'arbitre).

**NB2** : En l'absence de feuille de conventions ou s'il juge que la feuille de la paire est insuffisamment remplie, l'arbitre doit mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel dans les épreuves de catégorie Expert et plus (divisions nationales).

Dès la saison 2023-24, la présentation d'une feuille de convention conforme est une obligation absolue pour les EXPERT et Divisions Nationales.

## Erreurs sur les bridgemates

### ❖ Délais de Réclamation pour erreur de marque dans les Bridgemates (art. 10.1 RNC)

La règle a été simplifiée. **Les délais sont désormais de 48H pour une épreuve organisée sur 2 week-ends** (ou le même jour sur 2 semaines) et **réduits à 15 minutes après la publication des résultats de la dernière séance ou du dernier match.**

*(On peut contester une marque de la 1ère séance le samedi après-midi jusqu'au dimanche fin d'après-midi 15 minutes après la publication des résultats de la 3ème séance).*

### ❖ Information extrinsèque liée à l'erreur de saisie sur les Bridgemates (art. 118 RNC)

La marque ajustée que l'on doit mettre dans le cas d'information extrinsèque (vue des diagrammes, vue des scores des autres tables...) en cas d'erreur de numérotation sur les Bridgemates a été précisée :

- *La tenue correcte des fiches ambulantes (ou la saisie électronique des résultats) incombe aux joueurs Nord-Sud, sous le contrôle des joueurs Est-Ouest. En cas d'erreur de saisie et d'information extrinsèque trop importante (vue des scores des autres tables et/ou des diagrammes) pour que la donne puisse être jouée dans des conditions normales, la marque ajustée artificielle doit être de 40%- pour NS et 60%+ pour EO sauf dans le cas où la saisie a été faite par la paire EO sans autorisation de la paire NS.*

- *La saisie du résultat d'une donne dans la Bridgemate doit être effectuée avant de débiter le jeu de la donne suivante.*

- *L'indication précise de la carte d'entame est obligatoire.*

# COMPETITIONS PAR PAIRES

## Non Cumul

La participation d'un joueur ou joueuse à un championnat de France dans une division Expert, Performance exclut la participation de ce joueur ou joueuse dans une autre division de la même épreuve.

Néanmoins, un joueur ou joueuse Challenge, s'il/elle le souhaite pourra jouer les compétitions de sa catégorie mais également toutes les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de ces catégories)

## DIVISION NATIONALE

**Nouveauté** : les candidatures se font directement en ligne avant la DLI (tel une inscription classique) :

Espace licencié FFB > Compétitions > Ligue 03 AN-BR.

**Païement à la table** (inchangé)

### DN 3 Open /2

La Division Nationale 3 Open/2 est composée, dans chaque ligue de 36 paires.

**A savoir** : la DN3 O2 passera à 28 paires à partir de la saison 2024-25. La saison actuelle sera donc une saison de transition.

**Dans chaque ligue la DN3 est composée avec :**

- 1) Les paires candidates ayant terminé dans les 27 premiers de la Finale de Ligue de la DN3 lors de la saison n-1.
- 2) Les paires descendant de la DN2 dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DN3 (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DN2 à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 4) Les paires candidates ayant terminé dans les 7 premiers de la Finale de Ligue de l'Open/2 Expert lors de la saison n-1.
- 5) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (voir art.176)
- 6) On complète à 36 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'Article 175.

NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue.

## Montées – Descentes

### Païres inchangées

Dans chaque ligue

- 22 paires se maintiennent en DN3.
- 14 paires descendent en Open Expert au stade comité (10 dans le cas exceptionnel où 3 paires – ou plus - descendent de DN2 dans la ligue et aucune paire de la ligue ne monte en DN2).
- Les 4 premiers de la finale de ligue de l'Open Expert montent en DN3.

### Païres modifiées

- Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.
- Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème de l'Article 175.

### DN 2 Mixte /2 (art. 190 à 196 du RNC)

La Division Nationale Mixte/2 division 2 est composée dans chaque ligue de 28 paires

## Composition de la DN2M2 au niveau Ligue

Dans chaque ligue la DN2M2 est composée avec :

- 1) Les paires candidates ayant terminé dans les 20 premiers de la Finale de Ligue de la DN2M2 lors de la saison n-1.
- 2) Les paires descendant de la DN2M1 dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DN2M2 lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DN2M1 (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) à condition qu'au moins un joueur de la paire soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 4) Les paires candidates ayant terminé dans les 6 premiers de la Finale de Ligue du Mixte/2 Expert lors de la saison n-1.
- 5) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (cf. art. 196)
- 6) On complète à 28 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'article 188.

NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue.

## Montées – Descentes

### Paires inchangées

Dans chaque ligue :

- 20 paires se maintiennent en DNM2.
- 8 paires descendent en Mixte Expert au stade comité (9 dans le cas exceptionnel où 3 paires descendent de DN2M2 dans la ligue et aucune paire de la ligue ne monte en DN1M2).
- Les 6 premiers de la finale de ligue du Mixte Expert montent en DNM2.

### Paires modifiées

Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.

Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème de l'Article 195.

## EXPERT /2

### Conditions de participation (art. 15 RNC) :

Les compétitions EXPERT sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des paires d'IC compris entre 112 et 200. Les paires ayant un IC < 112 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

**Les compétitions Expert se jouent avec écran.**

### Open par paire

Accès direct en FC pour les 14 paires descendantes de la DN3, les paires d'IC  $\geq 178$ , les 5ères paires de la FC ou qualifiées en FN (N-1)

### Mixte par paire

Accès direct en FC pour les 8 paires descendantes de la DN2M2, les paires d'IC  $\geq 178$ , les 5ères paires de la FC ou qualifiées en FN (N-1)

### Dames par paire

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

### Senior Open par paire

Accès direct en FC pour les paires d'IC  $\geq 178$

### Senior Mixte par paire

Accès direct en FC pour les paires d'IC  $\geq 178$

## PERFORMANCE /2

### Conditions de participation (art.15 RNC) :

Les compétitions PERFORMANCE sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB ayant un IC individuel maximum de 71. L'IC de la paire doit être compris entre 74 et 136. Les paires ayant un IC < 74 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

**Toutes les Finale de Ligue se jouent avec écran sauf les FL SENIOR**

**Pour toutes les épreuves, accès direct en FC pour les paires d'IC  $\geq 130$**

## CHALLENGE /2

### Conditions de participation (art. 15 RNC) :

Les compétitions CHALLENGE sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, ou ayant un IC < 41.

**Important :** tous les joueurs Challenge qui souhaitent jouer davantage de compétitions ont la possibilité de participer à toutes les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de ces catégories).

Les Challenges par paire sont des compétitions fédérales organisées en deux phases et en présentiel :

- Une Finale de Comité en simultané dans plusieurs centres du Comité
- Puis une Finale Nationale, elle aussi en simultané et répartie dans plusieurs centres du Comité.

**Pas de finale de ligue.**

Il existe 3 challenges par paires : **HIVER, PRINTEMPS et ETE**

**Nouveauté** : un centre REALBRIDGE est créé en Finale de Comité afin de permettre aux actifs et étudiants de jouer cette compétition. Se joue sur 2 soirs indissociables (1 séance de 18 donnes/soir) et uniquement si 10 équipes minimum.

## 1. PHASE DE SENSIBILISATION DES PAIRES

Dans les 2 mois précédant la FC (à partir donc du 28/09 pour l'Hiver, du 12/01 pour le Printemps et du 23/03 pour l'Eté), tous les joueurs Challenge qui participent à un/des tournoi(s) de régularité en présentiel ou distanciel et organisé par un club du Comité (simultané compris) verront leur **PE acquis pendant ces 2 mois doubler, mais à la seule condition de participer à la FC.**

Il n'est pas nécessaire de jouer avec la même paire durant ces 2 mois. Le choix du partenaire lors de la FC est libre mais doit impérativement respecter les conditions de participation à la catégorie Challenge.

**L'acquisition de PE est par joueur.**

Pendant cette période de deux mois, la FFB fournit hebdomadairement à chaque club un état des PE/joueur afin de permettre aux clubs d'encourager leurs paires à participer à la Finale de Comité.

Il est possible de s'inscrire à la FC sans participer à la phase sensibilisation.

## 2. INSCRIPTION DES PAIRES

Tournois de régularité : un même joueur peut participer dans plusieurs clubs et avec plusieurs partenaires différents. Le joueur doit se rapprocher du club organisateur directement.

Finale de Comité :

*Espace licencié du site FFB > Compétitions > Fédéral*

Les paires s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI.

*Les joueurs devront choisir un(e) partenaire avec un IC individuel max. de 41*

## 3. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE

- Chaque finale de Comité comprend 3 séances de 12 donnes.  
Un pôt clôturera la manifestation.
- Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité.

**Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.**

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts selon le barème fédéral et permettra aux joueurs de valider le doublement des PE gagnés lors des tournois de régularité de la phase de sensibilisation.

## ESPERANCE

### ESPERANCE/2

#### Art. 16.11 RNC – Espérance par paires

Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB à l'exclusion de ceux ayant un IC > 29.

# COMPETITIONS PAR QUATRE

## Non Cumul

La participation d'un joueur ou joueuse à un championnat de France dans une division Expert, Performance exclut la participation de ce joueur ou joueuse dans une autre division de la même épreuve.

Néanmoins, un joueur ou joueuse Challenge, s'il/elle le souhaite pourra jouer les compétitions de sa catégorie mais également les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de chaque catégorie).

Une équipe est composée de **4 à 6 joueurs** sauf pour les compétitions :

- **Challenge : 4 à 7 joueurs**
- **Interclubs divisions 4 et 5 : 4 à 7 joueurs**
- **Seniors toutes catégories : 4 à 7 joueurs**
- **Trophée de France : 4 à 8 joueurs**

- **TOP 8** : Les équipes sont composées 8 joueurs

## DIVISION NATIONALE

### DN 4 Open /4

(Nouveauté : les candidatures se font directement en ligne avant la DLI (tel une inscription classique) :

*Espace licencié FFB > Compétitions > Ligue 03 AN-BR.*

**Paiement à la table** (inchangé)

**Poule de 12 équipes**

### Montées – Descentes - Maintien

Dans les équipes candidates issues de l'Open/4 Expert, de la DNO3 ou de la DNO4, **au moins 4 joueurs** ayant participé à la compétition doivent maintenir leur association. Les équipes peuvent alors se compléter comme elles le veulent pour comporter 5 ou 6 joueurs.

### Composition dans chaque ligue :

1. Au plus 2 équipes descendant de la DN3

Les équipes ayant terminé de la 17ème à la 22ème place de la DN3 descendent en DN4, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue, l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32.

Si au moins 3 équipes sont candidates dans la même ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DN4 avec 14 équipes ou de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

2. Au plus 8 équipes issues de la DN4 dans la ligue

Les équipes ayant terminé de la 1ère à la 8ème place de la DN4 conservent leur place (à l'exception des équipes montées en DN3

3. Au plus 3 équipes issues de la finale de ligue de l'Open/4 Expert.

Les équipes ayant terminé aux 3 premières places de la finale de ligue la saison précédente montent en DN4 dans la même ligue.

4. Au plus 1 équipe dont la candidature en DN3 n'a pas été retenue, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue, l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32

Si au moins 2 équipes non retenues en DN3 sont candidates dans une ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DN4 avec 14 équipes et éventuellement de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

Article 32 : au moins 2 des 4 joueurs ayant le meilleur classement doivent être licenciés dans un des comités de la ligue.



## EXPERT /4

### Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Les compétitions EXPERT sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes d'IC compris entre 224 et 400. Les équipes ayant un IC < 224 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

Dans chaque compétition les divisions concourent séparément à tous les stades.

**Les compétitions Expert se jouent avec écran.**

### Open par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC  $\geq 356$

### Mixte par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC  $\geq 356$

### Dames par quatre

PAS DE FINALE DE COMITE

### Senior Open par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

### Senior Mixte par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

## PERFORMANCE /4

### Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Pour la division PERFORMANCE, les compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB ayant un IC maximum de 71. L'IC de l'équipe doit être compris entre 148 et 272. Les équipes ayant un IC < 148 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

**Toutes les Finale de Ligue se jouent avec écran sauf les FL SENIOR.**

### Open par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC  $\geq 236$

### Mixte par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC  $\geq 260$

### Dames par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

### Senior Open par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

### Senior Mixte par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

## CHALLENGE /4

### Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Pour la division CHALLENGE, les compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, ou ayant un IC maximum de 41.

Ces challenges sont des compétitions fédérales par équipes organisées en deux phases et en présentiel : une Finale de Comité en simultané dans plusieurs centres répartis dans le Comité puis une Finale Nationale au siège de la FFB à St Cloud.

Il existe à présent 3 challenges par 4 : **HIVER, PRINTEMPS et ETE**

## 1. INSCRIPTION DES EQUIPES

Espace licencié FFB > Compétitions > fédéral

Les équipes s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI. Le nombre de joueurs par équipe peut varier de 4 à 7. En cas de forte participation, le Comité pourra être amené à organiser une phase qualificative dans certains clubs du Comité.

## 2. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE

- Chaque Finale de Comité comprend 3 matchs de 12 donnes.  
Un pot clôturera la manifestation.
- Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité.

**Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.**

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts conformément au barème fédéral.

## ESPERANCE

ESPERANCE/4

Pas prévue

## COUPE DE FRANCE

**Rappel : la Coupe de France se joue sur une année civile**

**1er tour offert pour les équipes dont l'IC <= 148**

**Dans un premier temps, chaque équipe, quel que soit son Indice de Compétition (IC) doit s'inscrire au plus tard à la DLI sur le site FFB :**

rubrique Compétitions > Comité d'Anjou > Fédéral > Coupe de France 2024 dans « Pot commun » et choisir sa « région » (pas de paiement à ce stade).

**Dans un second temps, le Comité effectuera lui-même les transferts d'équipes aux différents tours (2,3,4...) en fonction de leur IC (Indice de Compétition).**

Vous recevrez alors un message pour effectuer le règlement de votre 1er tour (rubrique paiement).

**Le règlement de chaque tour doit être effectué en ligne dès la qualification au tour suivant.**

**En cas de non règlement dans les 72h précédent la rencontre, la Comité se réserve le droit de supprimer l'équipe.**

Il est rappelé que le nombre d'équipes qualifiées pour la Finale de Zone (Anjou, Bretagne, Charentes) dépend du nombre d'inscrits au début de la compétition.

### Phase éliminatoire

Les équipes se rencontrent en matchs par KO de 28 donnes, le tirage au sort est effectué en commission des compétitions en essayant au maximum de faire se rencontrer des équipes proches géographiquement, suivant les zones ci-après.

Cette phase comporte les trois premiers tours avec repêchage. Tous les matchs ont lieu par K.O. en 28 donnes, les tableaux de chaque tour étant établis par tirage au sort intégral.

Les deux premiers tours sont régionalisés (création de 3 secteurs géographique. L'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort, à gauche dans les tableaux).

**C'est l'équipe située à gauche sur l'ordre des rencontres qui est considérée comme « receveuse ».**

Le repêchage est « gratuit ».

Un tirage au sort des rencontres du repêchage est prévu lorsque nécessaire (plus de 2 perdants).

<p><b>Secteur LAVAL – LE MANS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bridge Club Laval</li><li>- Bridge Club Mayenne</li><li>- Sablé Bridge Club</li><li>- Bridge Club Château-Gontier</li><li>- Le Mans Bridge Club</li><li>- Le Mans 4 As</li><li>- Bridge Club La Flèche</li><li>- La Ferté Bernard</li></ul> <p><b>Secteur ANGERS</b></p> <p>Angers Bridge Club ASPTT Bridge Bridge Club du Roy René</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Club Bridge Avrillé</li><li>- Baugé Bridge Club</li><li>- Chemillé Bridge Club</li><li>- Bridge Club Choletais</li><li>- Chinon Bridge Club</li><li>- Saumur Bridge Club</li><li>- Bridge Club Thouarsais</li><li>- Les Herbiers Bridge Club</li><li>- Les Ponts de Cé BC</li></ul>	<p><b>Secteur NANTES</b></p> <p>Club Bridge Ancenis</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Castelbriantais Bridge Club</li><li>- Bridge Club Nantes</li><li>- Bridge A Tout Coeur 44 (BAC 44)</li><li>- Bridge Atlantique Association</li><li>- Cercle Louis XVI</li><li>- Bridge club Nortais</li><li>- Sautron Bridge Club</li><li>- Beaulieu Bridge Club</li><li>- Club Bridge Vigneux</li><li>- Nantes Erdre</li><li>- Bridge Club Pays Maraîchin</li><li>- Bridge Club Côte d'Amour</li><li>- Bridge Club Pouliguennais</li><li>- Bridge et Loisirs Noirmoutier</li><li>- Club Bridge Pornic</li><li>- Bridge Scrabble Atlantique</li><li>- Club des Amis de Préfailles</li><li>- BC Islais</li><li>- Mesquer-Quimiac</li><li>- BC Côte de Lumière</li></ul>
---	--

#### TOUR 1 et 2

Les équipes vaincues joueront un match de repêchage .

Si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant, les tours 1 et 2 peuvent être supprimés.

#### TOUR 3

Les équipes vaincues joueront un match de repêchage

#### Phase Finale (de Comité)

Toutes les rencontres de cette phase finale ont lieu par K.O. en 30 donnes (en 3 tiers-temps) sans repêchage et par tirage au sort intégral et public pour chaque tour, l'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort (à gauche dans les tableaux).

Le tirage au sort pour le tour suivant ne peut avoir lieu avant la date fixée pour la fin du tour en cours.

Dans la mesure du possible, les rencontres de cette phase finale se déroulent avec écrans.

#### TOUR 4

Afin de maintenir la progressivité de la difficulté des matchs pour les équipes issues des tours précédents, les équipes d'indice les plus élevés ne rentreront pas à ce tour. Le nombre de ces équipes sera diffusé quand les inscriptions seront totalement validées (28 février 2024).

Ce tirage au sort aura lieu, si possible, lors du tournoi d'Ancenis le 08 mai.

Les matchs du Tour 4 se déroulent en 30 donnes (3 tiers-temps de 10 donnes) par KO et sans repêchage.

#### Les matchs en 30 donnes des tours 4 et 5 s'organisent de la manière suivante :

- Si les 2 équipes sont représentées par 4 joueurs, le match se joue en 2 mi-temps de 15 donnes. La feuille de match sera évidemment remplie en indiquant 3 tiers temps joués par chaque joueur

- Si une des 2 équipes est représentée par plus de 4 joueurs, alors le match se joue en 3 tiers temps de 10 donnes. Le principe de positionnement est le suivant : L'équipe receveuse s'assoit en premier et l'équipe reçue choisit ses adversaires. Les paires qui s'opposent seront nécessairement différentes au 2ème tiers temps, mais pourront être identiques aux premier et troisième tiers-temps. La feuille de match sera remplie en indiquant correctement le nombre de tiers temps joués par chaque joueur.

#### TOUR 5

Les équipes gagnantes du Tour 4 se qualifient pour le Tour 5 (**1/4 de finale de Comité**), où elles rejoindront les équipes exemptées (le nombre exact d'équipes exemptées du tour 4 dépend du nombre total d'inscrits au début.

Le niveau des équipes exemptées correspondra approximativement au niveau Expert.

Le **Tour 5** se jouera en septembre 2024.

## RAPPELS

- Chaque équipe qui se qualifie pour le tour suivant envoie la feuille de match signées par les 2 équipes au secrétariat du Comité (par mail ou courrier).

- Les matchs ont lieu dans le club de l'équipe tirée au sort en premier si la distance ne dépasse pas 100 km, à mi-distance sinon.

- C'est à l'équipe receveuse de contacter au plus tôt l'équipe qu'elle reçoit.

- Si un match n'a pas eu lieu avant la date limite, les deux équipes pourront être déclarées forfait.

Si les Capitaines ne se mettent pas d'accord sur une date de match, la date imposée est celle de la DLI en soirée (20h).

Pour le cas très rare, d'un conflit entre la DLI et une compétition fédérale, la DLI sera reportée au jour ouvré suivant, avec les obligations qui s'y attachent. Le comité devra impérativement être informé en amont par le Capitaine de l'équipe receveuse.

- Le classement des ex-æquo sera conforme à l'article 134 du RNC (matchs par KO).

En conséquence les capitaines doivent conserver toutes les feuilles de match avec les points totaux (+ copie envoyée au Comité), signées par les adversaires.

A défaut de pouvoir vérifier des documents contradictoires, le Comité procédera par tirage au sort.

### Article 134 – Classement des ex æquo en match par KO

Quand il est décidé que l'équipe battue sur un seul match est automatiquement éliminée (système dit du KO), les deux équipes sont départagées comme suit :

1- aux points IMPs (après pénalisation éventuelle), un seul point donnant la victoire ;

2- en cas d'égalité, aux points totaux ;

3- au nombre de donnes gagnées (même de 10 points) ;

4- en cas de nouvelle égalité, une prolongation de deux donnes est disputée, les joueurs restant à la table et à la place qu'ils occupaient en fin de match ;

5- si l'égalité subsiste, de nouvelles prolongations de deux donnes seront disputées, la première différence (voir **1,2 et 3** ci-dessus) déterminant le vainqueur.

### ½ FINALE ET FINALE DE COMITE

Elles auront lieu un même samedi en octobre 2024 :

Le samedi après-midi : ½ finale, tirage au sort avant le début du tour.

Les gagnants jouent la finale le samedi soir.

Les équipes seront qualifiées pour la Finale de Zone.

### Le petit Poucet Anjou 2024 : récompense

Pour encourager une bonne participation, il est décidé de récompenser les meilleures équipes suivantes :

Equipes avec IC <= 164

Equipes avec IC <= 224

Pour chacune de ces catégories, le (ou les) petit Poucet sera l'équipe qui est allé le plus loin dans sa catégorie.

Les joueurs de ces équipes recevront une allocation PE égale au nombre de PE attribués par la FFB.

Cette attribution complémentaire sera calculée et versée par le Comité d'Anjou, dès que toutes les équipes de la catégorie seront toutes éliminées c'est-à-dire avant la fin de 2023.

Le maximum par équipe est plafonné à 20 000 PE.

### Répartition géographique

Classiquement, les 3 premiers tours (dont chaque tour se joue avec repêchage gratuit) sont régionalisés afin de limiter les déplacements.

3 régions sont habituellement considérées : Nantes, Angers et Le Mans.

Il est tout à fait possible de rentrer davantage dans les villes (exemple : la Baule, Pornic, Cholet, Laval, par exemple) aux tours 1 et 2 si le nombre d'inscrits localement est suffisant (4 minimum).

# INTERCLUBS

## Article 1 (art. 41 RNC)

Le championnat de France Interclubs est ouvert à tous les clubs agréés par la F.F.B.

Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec ses membres licenciés à la F.F.B.

Sauf dérogation, aucune équipe ne peut comprendre :

- Un joueur non licencié par l'intermédiaire du club ou membre sympathisant du club (voir Article 2 ci-dessous),
- Un membre du club participant ou ayant participé la même saison à la compétition dans une autre équipe (du club ou non)

Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes des divisions 4 et 5 sont autorisées à se compléter à 7 joueurs.

La D6, compétition créée par le Comité en 2022 est quant à elle une compétition par paires réservée aux débutants (pas de Finale de Ligue ni Nationale du fait que ce n'est pas une compétition fédérale).

### Les places appartiennent aux clubs :

- Ce sont les clubs qui gagnent ou perdent des places dans les divisions 1, 2.

- Ce sont les clubs qui choisissent la composition des équipes qu'ils inscrivent dans les diverses divisions (en ligne sur le site FFB, espace Métier). **Bien respecter les seuils de catégories.**

- En D1 et D2 il n'y a pas d'Indice de Compétition maximal pour les équipes mais les clubs doivent remplir leurs places -en fonction des places acquises- en commençant par le haut (D1, puis D2, puis D3). Les clubs peuvent envoyer en D3 et D4 autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

**Dérogation** : un club de moins de 30 licenciés (hors licences scolaires) peut constituer une ou plusieurs équipes pour jouer en division 3 ou 4 avec des joueurs licenciés dans un autre club du même Comité ; l'équipe doit comprendre au moins deux joueurs licenciés dans le club.

**Les D1 et D2 se jouent avec écran.**

## Article 2 : Règles d'inscription en Interclubs (toutes divisions – Article 43)

Tous les joueurs doivent être en possession de la licence fédérale au moment de l'inscription de leur équipe. Il n'y a plus d'obligation de licence dans le club pour le représenter en Interclubs. C'est désormais une obligation d'adhésion ou de licence (le joueur doit être enregistré sympathisant ou licencié dans le fichier club). La licence doit néanmoins être prise dans le comité d'appartenance du club que le joueur veut représenter en Interclubs. « Il est rappelé qu'un joueur membre de plusieurs clubs n'a qu'une seule licence à la FFB. Il représente en Interclubs le club de son choix dans lequel il a souscrit une cotisation (obligation de figurer dans la liste des sympathisants) mais la licence FFB doit avoir été prise dans le Comité d'appartenance du club qu'il veut représenter. »

## Article 3 : les divisions

Les équipes sont réparties en 6 divisions : D1, D2, D3, D4, D5 et D6

### D1 : 22 équipes

La D1 est constituée de :

- Les 17 premières équipes du classement de la D1 des interclubs 2023
- Les 4 premières équipes du classement de la D2 des interclubs 2023
- 1 place vacante

La place vacante est attribuée obligatoirement à :

- 1- Un club dont une équipe jouant en F.N. D2 2023 et ne s'étant pas qualifiée pour la montée directe
- 2- Aux clubs ayant demandé à bénéficier d'une place supplémentaire en D1
- 3- Au club de l'équipe classée 5ème en D2 2023.

### D2 : 36 équipes

La D2 est constituée de :

- Les 5 équipes descendantes de D1 2022
- Les 24 équipes classées de 5 à 28 du classement de D2 2023
- Les 3 premières équipes de chaque poule de la D3 des Interclubs 2023
- 1 place vacante

**D3, D4 et D5** sont en plusieurs poules pour que l'ensemble des équipes jouent le même nombre de matchs dans un lieu unique (en général 8 matchs de 12 donnes).

**D3** : IC de l'équipe  $\leq 284$

**D4** : IC de l'équipe  $\leq 188$

**D5** : IC de l'équipe  $\leq 132$  avec IC individuel  $\leq 37$

**D6** : compétition par paires réservée aux joueurs débutants de 1ère et 2ème année classés en 4<sup>ème</sup> série (IC de la paire  $\leq 58$ ).

#### Article 4

Toute équipe participant à l'interclubs au stade de Comité peut continuer sa route jusqu'à la Finale Nationale (sauf D6 qui se termine après la Finale de Comité).

Chacune des divisions 1, 2, 3 et 4 débouche sur une Finale de Ligue et une Finale Nationale.

En division 5 il n'y a pas de finale de ligue : le champion de comité se qualifie directement en Finale Nationale.

En cas de forfait pour la Finale Nationale du champion de comité, l'équipe vice-championne (et uniquement cette équipe) pourra être qualifiée à sa place.

#### Article 5

L'interclubs est classé :

En catégorie 2 pour la D1 et la D2 (se joue avec écran).

En catégorie 3 pour la D3

En catégorie 4 pour la D4

En catégorie 5 pour la D5

#### Article 6 : Déroulement de la compétition

↳ Inscription et paiement auprès de votre club.

C'est le club qui inscrit les équipes en ligne et envoie le règlement par chèque ou virement au Comité

**Composition de la D1 pour 2024** : pour 21 équipes + 1 place vacante

Angers ABC	3
Angers BCRR	4
La Baule BCCA	2
Laval	3
Le Mans BC	2
Le Mans 4 As	1
Nantes BAA	2
Nantes BCN	3
Pornic	1

**Composition de la D2 pour 2024** : pour 35 équipes + 1 place vacante

Angers ABC	2
Angers BCRR	2
Avrillé	1
Château Gontier	1
Cholet	2
La Baule BCCA	4
Laval	1
La Ferté Bernard	2
La Fleche	1
Le Mans B.C	4
Mesquer - Quimiac	1
Nantes BAA	2
Nantes BCN	6
Nantes Beaulieu	1
Nort sur Erdre	1
Pornic	2
Sable	1
Saumur	1

# TROPHEE DE FRANCE

**Se joue en fonction de l'IV ( indice de valeur ) avec une FC, FL et FN**

Les équipes peuvent être composées de 4 à 8 joueurs. Les joueurs peuvent s'inscrire dans le comité de leur choix. Il n'y a aucune obligation d'appartenir au même comité.

Chaque match joué par des équipes ayant un Indice de Valeur différent sera l'objet d'un handicap en IMP selon la formule :

$$H \text{ (en IMP)} = N \text{ (nombre de donnes)} \times S \text{ (écart d'indice des deux équipes)} / 80.$$

L'indice est la somme des IV des 4 joueurs présents à la table pendant le match.

Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

Il est ajouté au score en IMP de l'équipe le moins élevé.

## CHALLENGE DE L'ANJOU

**IV pris en compte pour les calculs**

**Des récompenses financières pour les meilleurs joueurs pourront être attribuées en fonction du succès des épreuves. Les prix ne sont pas cumulables pour une même compétition.**

### Article 1

Le Comité d'Anjou organise chaque saison le Challenge de l'Anjou qui se compose :

- des Tournois Régionaux organisés par les clubs ou le Comité
- du TOP 8
- des 2 Simultanés du Comité

**Article 2 :** Chaque épreuve donne lieu à l'attribution de Points de Challenge (PC).

### Article 3 : Classement

Le classement général est établi sur une période comprise entre **le 15 juin de l'année en cours et le 15 juin de l'année suivante**, afin de permettre la transmission des résultats à la Fédération Française de Bridge.

Le classement final donne droit à une attribution de Points de Performance (PP) et de Points d'Expert (PE) selon les modalités définies ci-après :

Pour pouvoir être pris en compte dans le classement du Challenge, un joueur devra avoir participé à, au moins, six des épreuves spécifiées dans l'article 1. Le classement final se fait par série et par addition des points de classement.

Les joueurs sont classés en quatre séries en fonction de leur **classement national au 30 juin de la saison en cours**.

### Article 4

Le nombre d'épreuves retenues pour le classement final n'est pas limité.

La liste nominative des épreuves comptant pour le challenge est diffusée sur le calendrier annuel du Comité et régulièrement sur internet.

### Calcul des PC

Seuls les joueurs licenciés par l'intermédiaire du Comité d'Anjou peuvent marquer des points de challenge et figurer au classement général donnant lieu à l'attribution de P.E. et de P.P.

75% de la dotation annuelle sera réservée au Challenge de l'Anjou

Rappelons que cette dotation est proportionnelle à l'effectif des licenciés !

#### **P.C. des tournois régionaux et du Tournoi du Comité**

L'attribution des Points de Challenge (P.C.) sera faite selon la formule d'un classement handicap, (**sauf pour l'attribution des PP où le classement sera uniquement en SCRATCH**).

Le handicap étant calculé selon la formule :

$$H = (200 - \text{Somme des IV des deux joueurs de la paire}) / 12.$$

Les Points de Challenge du tournoi correspondent aux Points d'Expert obtenus à l'issue de ce classement Handicap (exception tournoi en 2 séances : Noirmoutier, Challans etc :  $PE/2 = PC$ )

#### **P.C. du TOP 8**

Les PC du TOP 8 sont attribués conformément au règlement particulier de cette nouvelle compétition.

Les PC seront attribués aux joueurs ayant effectivement participé aux matches.

## Attribution des P.P. et des P.E

Le classement ainsi obtenu permettra d'attribuer aux licenciés du Comité d'Anjou des P.P. et des P.E. selon les modalités suivantes :

Les PP seront répartis entre :

- Le Challenge de l'Anjou (75% du total disponible soit X). Maximum 30PP
- Le Trophée Pierre Lebreton (25% du total disponible soit Y). Maximum 16PP
- La Finale Nationale Bridge+ (allocation forfaitaire de 30PP)

Les PE seront répartis entre :

- Le Challenge de l'Anjou
- Le Trophée Pierre Lebreton
- Les petits Poucets de la Coupe de France

Les attributions indiquées ci-dessous (pour le Ch.A et le TPL) pourront être ajustées suivant les principes suivants : (ajustement nécessaire puisque les 2 épreuves sont indépendantes) :

- Le Comité attribue 100% des PP disponibles.
- Aucun joueur ne peut obtenir moins que ce que le règlement prévoit.
- Le nombre de PP pour le 1er récompensé du TPL pourra être ajusté à la hausse afin d'avoir une répartition harmonieuse (environ 60% des joueurs qui sont dans les critères des classements, tout en respectant la répartition initiale par épreuve).
- Allocation maximum totale pour un joueur : 30 PP. Les PP récupérés du fait de cette limitation serviront à récompenser les joueurs suivants des classements du Challenge et du TPL, mais qui respectent les minimums de participation.

### P.P. (Points de Performance) pour le Challenge de l'Anjou

Critères d'attribution :

- ⇒ Participation dans au moins 6 épreuves du challenge (la participation au TOP 8 comptant pour 1 et la participation à la finale du TOP 8 comptant pour 1 également, chaque simultanés comptant pour 1 et chaque tournoi régional comptant pour 1).

Classement général :

Addition des P.E. des 2 simultanés + P.C. du TOP 8 + P.E. bruts des tournois régionaux, soit X l'attribution pour le CA  
**On conserve 10% de l'attribution pour récompenser les meilleurs 2<sup>e</sup> Série et 3<sup>e</sup> Série du classement PC.**

Attribution suivant une régression linéaire entre 30 et 10 PP.

*Le nombre d'allocataires est déterminé par :*

**$N = 0,9X / (30+10) / 2$ , arrondi à l'entier inférieur**

Il se peut que le nombre de classés soit inférieur à N. Auquel cas des PP restent non attribués à ce stade.

Les 10% de X seront attribués aux meilleurs joueurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> série du classement PC à raison de 10 et 5 PP (hors classement Scratch).

### P.E. (Points d'Expert)

Ils **pourront** être attribués suivant les critères suivants :

De 2<sup>e</sup> série : joueurs avec un IV < 60 : Avec au moins 3 participations PE attribués = 1 x PC

Avec au moins 10 participations PE attribués = 3 x PC

De 3<sup>e</sup> série : les joueurs : Avec au moins 3 participations PE attribués= 2 x PC

Avec au moins 6 participations PE attribués= 3 x PC

De 4<sup>e</sup> série : les joueurs : Avec au moins 2 participations PE attribués= 5 x PC

Avec au moins 4 participations PE attribués= 8 x PC

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épuiser la dotation sans la dépasser.

## SIMULTANES DU COMITE

2 simultanés cette saison : 1 en après-midi et 1 en soirée

**DLI : la veille, Inscription auprès du club directement – paiement sur place**

Livrets de donnes fournis en version numérique



# TOURNOIS REGIONAUX ( Ville & Comité )

Inscriptions *Espace licencié FFB > Compétitions > Festival*

Paielement sur place

## Tournois de Ville comptant pour le Challenge de l'Anjou (Ch.A)

1	Noirmoutier	Samedi 1 juillet 2023
2	Pornic	Samedi 8 juillet 2023
3	St Hilaire de Riez	Mercredi 19 juillet 2023
4	Challans (Canard)	Dimanche 6 août 2023
5	Saumur	Dimanche 24 septembre 2023
6	Cholet	Samedi 28 octobre 2023
7	BCN	Samedi 11 novembre 2023
8	Angers ABC	Dimanche 11 février 2024
9	Angers BCRR	Lundi 1 avril 2024
10	Sablé	Mercredi 1 mai 2024
11	Ancenis	Mercredi 8 mai 2024
12	Le Mans BC	Jeudi 9 mai 2024
13	BAA	Lundi 20 mai 2024
14	Challans	Samedi 1 juin 2024
15	Laval	Dimanche 9 juin 2024
16	La Flèche	Dimanche 23 juin 2024

### 1. Conditions générales

Pour pouvoir faire partie du challenge, un tournoi régional doit :

- Appliquer les directives du Titre III section 3. du R.N.C. (Règlement National des Compétitions)
- Comporter au moins 15 tables ;
- Etre ouvert à **tous les joueurs du Comité à jour du règlement de leur licence** ;
- Etre organisé par un club à jour de ses cotisations auprès du Comité ;
- Engager un arbitre fédéral.
- Avoir reçu l'homologation « tournoi régional » de la F.F.B.

Si un tournoi ne remplit pas une de ces conditions, le bureau du Comité est saisi et peut éventuellement accorder une dérogation exceptionnelle.

### 2. Inscription au calendrier

Si le président d'un club souhaite que son tournoi régional soit intégré au challenge du Comité, il doit :

- Adresser une demande au Comité avant l'établissement de l'agenda de la saison suivante soit avant le 1er mai de la saison N-1
- Envoyer à l'issue du tournoi au Comité :
- Une copie de la sauvegarde faite par l'arbitre de l'épreuve, par mail au Comité.
- Un chèque ou virement correspondant à la facture éditée par le Comité (envoyée sous quinzaine après la manifestation). Le tarif est fixé à 1.60€/paire.
- S'assurer que les lots sont suffisamment conséquents en quantité et en qualité. Au moins 60% des frais d'engagement doivent être alloués aux lots.

Si une de ces formalités n'est pas remplie, le bureau du Comité peut refuser l'inscription d'un tournoi au challenge ou l'exclure pour la saison suivante.

Un tournoi régional ne peut compter pour le challenge du Comité s'il est organisé le jour d'une compétition fédérale au stade du Comité (½ Finale ou Finale).

A une date donnée un seul tournoi régional peut compter pour le challenge du Comité.

Si deux demandes sont faites pour la même date, le Comité choisit le tournoi comptant pour le challenge.

### 3. Conditions d'attribution des PC

Si lors d'un tournoi régional, ou du simultané une paire est constituée d'un joueur d'un autre Comité associé à un joueur du Comité d'Anjou, seul ce dernier marquera des points de challenge pour le challenge.

Si dans un tournoi régional une paire est constituée de joueurs de séries différentes, chacun d'eux est classé dans sa propre catégorie et uniquement dans celle-ci.

# TOP8

Cette nouvelle compétition remplace la Coupe des Pays de Loire , toujours organisée en poules et faisant partie du challenge de l'ANJOU, mais avec quelques différences :

## 1- Composition des équipes :

Equipes composées de 4 paires d'IV décroissant, la paire d'IV la plus forte est la paire 1, la paire 2 doit être d'IV au plus 120, la paire 3 d'IV au plus 80 et la paire 4 est celle d'IV au plus 68 : type Coupe du club BAA du 2è vendredi, lequel pourra demeurer une séance d'entraînement à cette compétition. ( noter qu'il s'agit bien d'IV pas d'IC )

( l'appartenance des 4 paires au même club n'est pas obligatoire, mais l'appartenance au comité d'Anjou est obligatoire)

A chaque tour, un ou plusieurs joueurs (sans être inscrits sur le site de la FFB dans l'équipe) peuvent compléter une équipe incomplète aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir joué la compétition dans une autre équipe
- Respecter les conditions d'IV des paires

A l'issue de la phase de poules, et éventuellement de la finale ( un seul tour ) le capitaine de l'équipe fait parvenir une feuille de route qu'il tient à jour après chaque rencontre sur le modèle suivant :

( Par contre les résultats des rencontres sera géré par l'organisateur du tour dans le club )

### Feuille de route-type :

TOP8 d'ANJOU							
Capitaine : xxxxxxxx				N° Licence : nnnnnnnn			
Secteur : zone géographique				Poule : N			
Tours							
1	2	3	4	5	Noms	Licences	Total
X	X	X	X		Joueur1		4
X		X	X		Joueur2		3
X	X		X		Joueur3		3
X	X	X	X		Joueur4		4
X	X	X	X		Joueur5		4
X	X	X			Joueur6		3
X	X	X	X		Joueur7		4
X	X	X	X		Joueur8		4
	X				Joueur9		1
		X			Joueur10		1
			X		Joueur11		1

La colonne total contient le nombre de tours joués par chaque joueur. Un tour joué est noté par : X) ici sur l'exemple l'équipe a utilisé 3 remplaçants qui ont chacun joué une fois et l'équipe a joué 4 tours (donc une poule de 5).

## 2- Organisation de la phase de qualification

Poules de 4 -> 6 équipes ( donc 3 -> 5 matchs/poule ), régionalisées : Le Mans, Angers, Nantes et Presqu'île). ( Une équipe appartient à une zone géographique en fonction de la majorité de ses membres et en cas d'égalité, c'est l'organisateur de club qui tranche. )

Une première phase se déroule en poules géographiques, les rencontres d'une poule se déroulant le même jour à horaires fixés dans un club organisateur désigné par le comité comme organisateur (entre 3 et 5 dates suivant la poule).

Le club organisateur peut être éventuellement différent à chaque tour, mais toujours dans la même zone géographique

A la fin de cette phase une (ou deux pour les poules plus nombreuses) équipe(s) est qualifiée(s) pour obtenir une finale de 8 (ou 16) équipes (fonction du nombre de poules).

Pour départager les équipes à égalité dans une même poule, on prend celle qui a gagné leur rencontre respective. En cas de nouvelle égalité, on prendra celle dont l'IV est le plus petit. (IV de l'équipe = la somme des 4 meilleurs IV de l'équipe)

Si nécessaire, les équipes meilleures deuxièmes voire troisièmes seront choisies à l'intérieur des zones géographiques, en commençant par les poules comportant le plus d'équipes.

### 3- Finale (de comité)

La finale **se joue sur une journée** avec les 8 ou 16 équipes (suivant le nombre de poules) issues du tour qualificatif.

### 4- Dates imposées même pour les tours qualificatifs, fixées par le club organisateur pour un tour de poule :

Tour 1 : Semaine du 6 au 10 novembre 2023

Tour 2 : Semaine du 4 au 7 décembre 2023

Tour 3 : Semaine du 15 au 19 janvier 2024

Tour 4 : Semaine du 12 au 16 février 2024

Tour 5 : Semaine du 8 au 12 avril 2024

( Suivant la poule, les équipes joueront entre 3 et 5 tours et de 24 à 32 donnes )

**Finale** : le 16/06/24 ( 8 ou 16 équipes suivant le nombre de poules, issues du tour qualificatif.

Si finale à 8 équipes, on joue une poule de 8, donc chaque équipe joue 7 matchs de 8 donnes

Si finale à 16 équipes, 4 poules de 4 sont formées par tirage au sort intégral, et on qualifie les 4 premiers pour la poule finale de classement de 1 à 4, les deuxièmes pour la poule de classement de 5 à 8, etc. Chaque équipe joue donc 6 matchs de 8 donnes.

### 5- Tarifs ( Espace licencié FFB > Compétitions > Comité )

**Engagement** : 96€ pour au moins 3 matchs et au moins 96 donnes

**Finale Comité** : 48€ par équipe pour au moins 48 donnes jouées.

### 6- Les points

**PE** : sont distribués une fois la compétition terminée et les feuilles de route des équipes parvenues au secrétariat du Comité sur [comite@bridgeanjou.com](mailto:comite@bridgeanjou.com) ou par courrier. La date limite de retour des feuilles de route est le 20/04/2024 pour la phase de qualification. *( pas de relance )*

**PC** : La dotation est la suivante, par joueur :

Poule : match gagné 100 PC perdu 50 PC

Finale par KO : match gagné 300 PC ; perdu 100 PC

Bonus podium : 300 PC, 200 PC, 100 PC

### 7- Déroulement d'un match

Deux équipes A et B se rencontrent, les paires étant dénommées A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4. On utilise donc 4 tables suivant la disposition suivante :

N° Table	NS	EO
1	A1	B1
2	B2	A2
3	A3	B3
4	B4	A4

On fait circuler (les étuis descendent après avoir été joués) sur les tables le nombre de donnes choisi et on fait remplir à chaque équipe une feuille de match sur le modèle ci-dessous (ou équivalent) :

MATCH #	EQUIPE A		
Donnes	Paires	Scores	Ecart
1	1	400	brut
	2	-430	140
	3	120	IMP
	4	50	4
2	1		
	2		
	3		
	4		
Etc...			
<b>Total</b>			
	<b>PV</b>		

Sur cet exemple : sur la donne 1 les paires NS ont respectivement fait 3SA=, 3SA+1,2SA=,3SA-1

# TROPHÉE PIERRE LEBRET

Joué en ligne sur la plate-forme REALBRIDGE

**DLI : la veille de chaque tour minuit** ( Espace licencié FFB > Compétitions > Comité )

**5 Tours qualificatifs à 20h (18 donnes) + Finale et Consolante à 20h (24 donnes) :**

## 1. Qui peut participer ?

- Tous les joueurs à jour de leur licence de la saison en cours mais seuls les joueurs du Comité d'Anjou pourront prétendre à la dotation spéciale de PP et PE attribuée à cette compétition.
- Il sera obligatoire d'avoir sa caméra et micro branchés, en état de marche et avoir réglé son engagement.
- Tout participant s'oblige à respecter les règles de bonne conduite édictées par la FFB.

## 2. Principe du Trophée

Un classement par **paires inchangées** sera établi après les 5 tours qualificatifs, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats. La participation aux différents tours qualificatifs est indépendante des résultats des tours précédents.

Les 5 tours qualificatifs feront l'objet d'un classement scratch et d'un classement handicap.

Le handicap étant calculé selon la formule :  $H = (200 - \text{Somme des IV des deux joueurs de la paire}) / 12$ .

L'unité de compte est le PTPL (Point Trophée Pierre LebreT).

Chaque tour crédite chaque joueur de la paire du nombre de PE attribué par la FFB (hors bonus).

Le classement handicap est établi sur le même principe.

Une paire classée (ayant joué au moins 3 séances qualificatives) aura accès à une séance supplémentaire de 24 donnes.

Ces paires seront divisées en 2 groupes suivant les principes suivants :

Le groupe F comme Finale / Le groupe C comme Consolante

40% des paires classées\* seront qualifiées pour la Finale et les autres paires classées seront éligibles pour la Consolante.

\*L'assiette étant le nombre total de paires classées, ayant obtenu un nombre de PTPL >0.

La répartition des paires se fera de la manière suivante :

Pour la Finale, 30% seront issus du classement scratch et 10 % parmi les meilleurs du classement handicap qui ne sont pas qualifiés par le classement scratch.

## 3. Attribution de PTPL :

### Classement scratch :

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Finale \* 2 (ou des 4 meilleurs tours qualificatifs)

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Consolante (ou des 4 meilleurs tours)

### Classement handicap :

Idem que le classement scratch mais en utilisant les classements « handicap »

## 4. Attribution des PE et des PP

Le Trophée Pierre LebreT fait l'objet d'une attribution spécifique de PP et PE du Comité

(25% de la dotation annuelle sera réservée au Trophée Pierre LebreT)

Le challenge se joue par paire inchangée. Donc les attributions de PP et PE seront identiques pour chacun des joueurs de la paire (pour autant qu'ils fassent partie du Comité d'Anjou).

### Critères d'attribution

Participation minimum 4 tours (3 tours qualificatifs + Finale ou Consolante ou 4 tours qualificatifs). Il n'est pas obligatoire de participer à la Finale ou à la Consolante (mais ça aide pour accumuler des PTPL !!).

Le principe de calcul sera similaire à celui du Ch.Anjou.

Le maximum de PP pour un joueur sera de 16. Les primés recevront donc entre 16 et 6 PP.

Aucun joueur ne peut obtenir plus de 30 PP au total CA +TPL.

10% des PP seront réservés aux 2èmes et 3èmes séries.

Comme il est prévu que tous les PP disponibles au niveau du comité soient attribués, il est possible que l'attribution soit plus généreuse que l'application stricte du présent règlement.

Les PE seront attribués de la manière suivante :

- Joueurs de 2ème série : PE attribués = 1 x PTPL

- Joueurs de 3ème série : PE attribués = 3 x PTPL

- De 4ème série : les joueurs : PE attribués = 8 x PTPL

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épuiser la dotation sans la dépasser.

**5. Ethique :** Le Comité appliquera à la lettre le guide éthique du bridge en ligne publié par la FFB.